BUREAU SYNDICAL DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE ORNE
Jeudi 3 septembre – 11h

PROCÈS VERBAL

Nombre de membres : 17 / Nombre de présents : 17 / Nombre d'absents : 0 / Nombre de pouvoirs : 0

L'an deux mille vingt-six, le trois septembre, à onze heures, le bureau syndical, légalement convoqué le vingt-six août deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Charles HAUTON.

Étaient présents : Monsieur Charles HAUTON, Monsieur Michel BELLENGER, Madame Stelliane BETTEFORT, Monsieur Daniel BIGEON, Monsieur Frédéric BITTARD, Monsieur Marc CARRÉ, Madame Valérie CHESNEL, Monsieur Thierry CHOPIN, Monsieur Pierre CORREYEUR, Monsieur Jean-Pierre DESHAYES, Monsieur Benoît DUBREUIL, Monsieur Gérard FOURRÉ, Monsieur Frédéric HARDY, Monsieur Guy MARTEL, Monsieur Jean-Pierre MARTIN, Monsieur Dominique RIPAUX et Monsieur Denis ROBILLARD.

(équipe) Louis AVICE, juriste, Stanislas BISSON, chargé d'affaires électricité, Camille DUBOIS, chargée de communication, Lucile CHERON, assistante de direction, Isabelle THIERRY, responsable comptabilité, Cédric THOMAS, directeur technique et Christine THUILLIEZ, secrétaire générale et responsable pôle administratif.

Étaient excusés : -

Les pouvoirs : -

Secrétaire de séance : Monsieur Michel BELLENGER

Monsieur le Président, Charles HAUTON, accueille les membres du bureau syndical, les remercie de leur présence et informe les membres que le bureau syndical est complet.

Monsieur Michel Bellenger est désigné comme secrétaire de séance.

Exceptionnellement la réunion ne sera pas enregistrée, le matériel étant en panne.

L'ordre du jour est présenté :

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1) Approbation du procès-verbal du 25 mars 2026 (vote) ;
2) Mise en place des instances et commissions ;
3) Règlement intérieur des assemblées ;

COMMANDE PUBLIQUE

4) Procédure générale de passation des marchés (vote) ;
5) Bâtiment Te61 ;

SERVICE TECHNIQUE

6) Modification intégration des ouvrages dans l'environnement (Article 8) 2025/2026 (votes) ;
7) Reliquats et besoin financier (vote) ;
8) Groupe de travail sur le guide des aides 2027 ;
9) Logiciel Métier et application ;
10) Réponse AMI Jumeau numérique Européen ;

MAITRISE DE L'ÉNERGIE

11) Avenants aux règlements de service des chaufferies de Tourouvre au Perche et Rémalard en Perche (vote) ;

RESSOURCES HUMAINES

12) Recours à un contrat d'apprentissage (vote) ;
13) Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité (vote)
14) Création de poste responsable administratif catégorie A ;

COMMUNICATION

15) Format des publications ;

16) Réassort des vêtements et EPI ;
17) Spectacle de Noël ;
18) Kit des élus ;

Affaires et questions diverses :

- Dates des réunions
- Formation aux risques électriques
- Ouverture des comptes carto

1) 2026-B-09 Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 mars 2026 (vote)

Monsieur le Président demande aux membres du bureau syndical d'approuver le procès-verbal de la réunion du 25 mars 2026 transmis à chaque délégué en annexe de la convocation le 26 août 2026.
Il est précisé qu'aucune remarque n'a été émise à son sujet.

À l'unanimité, les membres du bureau syndical approuvent ce procès-verbal.

2) Mise en place des instances et des commissions

Suite à l'installation des membres du comité syndical, puis des membres du bureau syndical, le 29 juin 2026, il est nécessaire de désigner des représentants pour siéger dans les instances extérieures et de constituer des commissions internes. Monsieur le Président propose aux membres du bureau de travailler le sujet en amont, afin de proposer une organisation aux membres du comité syndical lors de la prochaine réunion.

En effet, les représentants des instances seront désignés par les membres du comité syndical pour siéger au nom du syndicat dans les structures extérieures. La mission d'un représentant est de participer aux réunions, défendre les intérêts du syndicat puis transmettre les informations importantes au comité syndical. Les instances concernées sont :

- La Société d'Économie Mixte Locale (SEML) Éner61 : créée en 2021, cette structure permet d'associer des capitaux privés et publics afin d'aller plus loin et plus vite en matière de production d'énergies renouvelables sur le département. Le syndicat y est l'actionnaire majoritaire (85 % de parts) et ses élus y sont représentés au sein du conseil d'administration. Ainsi, le Te61 reste le décideur principal au sein de cette société. Six élus devront, d'une part, être désignés, au scrutin de liste proportionnel, pour siéger au conseil d'administration et, d'autre part un élu représentant le syndicat en tant qu'actionnaire à l'assemblée générale.

  Le président, après accord du bureau syndical, propose les élus suivants : Michel Bellenger, Benoit Dubreuil, Pierre Couprit, Stéphan Gravelat, Éric Julien et Laurent Busson.

  La désignation devra être approuvée par délibération du comité syndical.

- La Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Bois Bocage Énergie : Bois Bocage Énergie œuvre depuis 2006 pour voir exister durablement des paysages parcourus par des haies bocagères en animant une filière équitable basée sur la gestion durable du bocage. Un élu devra être désigné pour représenter le syndicat.

  Le président, après accord du bureau syndical, propose Daniel Bigeon, vice-Président en charge des réseaux de chaleur et chaufferies-bois.

- Comité National d'Action Sociale (CNAS) : le Te61 adhérant à cette association qui propose des prestations sociales, culturelles et de loisirs aux agents, un élu et un agent devront être désignés.

  Le président, après accord du bureau syndical, propose Gérard Fourré, vice-Président en charge de l'administration générale et des finances, et Laureen Vandevyvere Thuilliez, gestionnaire ressources humaines.

- Territoire d'Énergie Normandie (TEN) : il est constitué des cinq syndicats normands et constitue ainsi l'interlocuteur privilégié des différents acteurs régionaux concernés par les enjeux énergétiques notamment. Un élu devra être désigné afin d'accompagner le Président pour représenter le syndicat à l'échelle du TEN. Pour information s'agissant d'une gouvernance tournante, le Te61 présidera en 2028.

  Valérie Chesnel et Benoît Dubreuil se proposent pour représenter le Te61 au sein du TEN.

- Liaison entre Actions de Développement de l'Économie Rurale (LEADER) du Perche Ornais : programme européen de développement rural qui vise à soutenir le développement des territoires ruraux. Le Pays du Perche ornais anime le programme de fonds européens LEADER qui permet de financer des projets publics et privés innovants sur l'ensemble du territoire rural du Pays avec une enveloppe dédiée issue du FEADER. Un titulaire et un suppléant devront être désignés pour représenter le syndicat.

  Monsieur Frédéric Bittard se propose en tant que titulaire et Denis Robillard en tant que suppléant.

- Le Comité Régional de l'Énergie (CRE) : instance française de concertation État-Région créée par la loi « Climat et Résilience » de 2021. Un élu devra être désigné pour représenter le syndicat.

  Le président, après accord du bureau syndical, propose Jean-Pierre Deshayes, vice-Président en charge de la maîtrise de l'énergie.

Les commissions internes, quant à elles, ont pour but de réunir les élus afin d'étudier des dossiers sur des sujets plus précis, avant de les présenter aux instances décisionnelles du Te61. Les commissions concernées sont :

- La Commission d'Appel d'Offres (CAO) : dans le cadre des marchés publics, les membres de la CAO se réunissent afin d'examiner les dossiers des entreprises candidates, éliminer les offres non valides et choisir l'entreprise qui sera retenue. La consultation est alors transmise à l'instance délibérante. Six élus titulaires et cinq suppléants devront être désignés pour former cette commission obligatoire au Te61. Le président, après accord du bureau syndical, propose de désigner quatre titulaires et quatre suppléants au sein du bureau et un titulaire et un suppléant du comité syndical.

  Gérard Fourré, Michel Bellenger, Daniel Bigeon et Guy Martel se proposent en tant que titulaires, et Valérie Chesnel, Thierry Chopin, Jean-Pierre Martin et Dominique Ripaux en tant que suppléants.

  La désignation devra être approuvée par délibération du comité syndical.

- La Commission de Délégation de Service Public (CDSP) : cette instance consultative et d'analyse est aussi obligatoire. Elle intervient lors de la passation de contrats par lesquels le Te61 confierait la gestion d'un service public à un opérateur. Six élus titulaires et cinq suppléants devront être désignés pour former cette commission obligatoire au Te61. Le président, après accord du bureau syndical, propose de désigner quatre titulaires et quatre suppléants au sein du bureau et un titulaire et un suppléant du comité syndical.

  Michel Bellenger, Guy Martel, Valérie Chesnel et Gérard Fourré se proposent en tant que titulaires, et Jean-Pierre Deshayes, Marc Carré, Pierre Correyeur et Benoit Dubreuil en tant que suppléants.

  La désignation devra être approuvée par délibération du comité syndical.

- La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) : cette instance obligatoire associe les élus du Te61 aux représentants d'associations d'usagers pour assurer le suivi, l'évaluation et l'amélioration du service public. Le nombre de représentants n'est pas défini pour celle-ci.

  Le président, après accord du bureau syndical, propose de désigner deux titulaires au sein du bureau et un titulaire du comité syndical.

  Valérie Chesnel et Jean-Pierre Deshayes se proposent.

  La désignation devra être approuvée par délibération du comité syndical.

- La Commission Consultative des Énergies de l'Orne (CCEO) : cette instance obligatoire réunit à parité des élus du Te61 et des élus des quinze Établissements Publics de Coopération Intercommunale du territoire (EPCI) afin d'échanger et de se concerter sur les sujets de transition énergétique. Ainsi, quinze élus du Te61 devront être désignés.

  Les membres du bureau syndical se proposant sont les suivants : Denis Robillard, Frédéric Hardy, Dominique Ripaux, Stelliane Bettefort, Daniel Bigeon, Valérie Chesnel, Pierre Correyeur et Marc Carré. Les places restantes seront proposées en réunion du comité syndical.

  La désignation devra être approuvée par délibération du comité syndical.

- La Commission du personnel : ce groupe de travail est chargé de défendre les intérêts des agents et d'assurer le dialogue avec la direction. Il participe aux prises de décision concernant les mouvements de personnel. Le nombre d'élus est à définir.

  Le président, après accord du bureau syndical, propose Gérard Fourré, vice-Président en charge de l'administration générale et des finances. Daniel Bigeon et Stelliane Bettefort se joignent à la commission.

  La désignation devra être approuvée par délibération du comité syndical.

- La Commission des finances : Cette commission interne étudie les projets de dépenses et de recettes, contrôle les emprunts, émet des avis techniques et formule des propositions auprès de l'exécutif avant le vote par l'assemblée. Le nombre d'élus est à définir.

Le président, après accord du bureau syndical, propose Gérard Fourré, vice-Président en charge de l'administration générale et des finances. Frédéric Bittard, Thierry Chopin et Pierre Correyeur se joignent au groupe de travail.

La désignation devra être approuvée par délibération du comité syndical.

3) Projet de règlement intérieur des assemblées

Présentation de Louis Avice.

Le Territoire d'Énergie Orne a reçu de ses collectivités adhérentes la mission d'exercer, dans les limites et conditions fixées par le comité syndical, des attributions définies aux articles 6 et 7 de ses statuts.

Le règlement intérieur a pour objet de préciser, dans le respect du code général des collectivités territoriales, les modalités relatives au fonctionnement des instances du syndicat. A défaut de dispositions spécifiques et par renvoi, les règles de fonctionnement du comité syndical sont celles des conseils municipaux ou communautaires.

Ce document vient en complément des statuts du Te61 adoptés par l'arrêté préfectoral susvisé du 10 janvier 2022. Il sera présenté en comité syndical pour délibération. Celui-ci est joint en annexe du présent procès-verbal.

4) 2026-B-10 Procédure générale de passation des marchés publics (vote)

Présentation de Louis Avice.

La mise en place d'un véritable guide à destination des agents permet de formaliser les différentes étapes à suivre lors de la préparation et de la passation des marchés publics et des éventuels avenants. Ce guide a également pour objectif de rappeler les grands principes de la commande publique, notamment les règles relatives aux procédures, aux seuils à respecter et aux possibilités de négociation. Lors de la validation de cette procédure par les membres du comité syndical de l'ancienne mandature, une attention particulière avait été portée aux clauses sociales et environnementales afin d'intégrer davantage les enjeux de développement durable dans les marchés du syndicat. Cette démarche s'inscrit dans une volonté commune et fait l'objet d'échanges avec le conseil départemental, notamment afin d'identifier les considérations environnementales pouvant être intégrées en partenariat et de bénéficier de l'appui du pôle solidarité du département concernant la mise en œuvre de clauses sociales.

Par délibération le comité syndical a adopté une procédure générale de passation des marchés publics le 17 décembre 2024. Celle-ci avait été mise à jour par le bureau syndical le 6 février 2025.

Aujourd'hui, pour tenir compte du renouvellement des instances du syndicat et de l'évolution réglementaire, une modification complète de la procédure est proposée aux membres du bureau syndical.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le bureau syndical approuve les termes de la procédure modifiée telle que présentée et annexée.

5) Travaux de l'annexe 2026-2027

Présentation de Stanislas Bisson.

En septembre 2017, l'équipe du Te61, composée de 14 agents, s'est installée dans les locaux actuels d'une capacité de 25 agents. En 2022, l'équipe est passée à 29 agents. Il a été nécessaire de réaménager les bureaux. Le garage a alors été transformé en bureau créant ainsi quatre postes de travail ainsi qu'une salle de réunion.

Cependant en 2023, l'effectif a de nouveau évolué pour arriver à 35 agents. Les bureaux ont alors été surchargés, le manque de salle de réunion s'est fait ressentir et la salle de pause n'était plus adaptée.

Ainsi en 2025, le Te61 a fait l'acquisition d'une partie du bâtiment voisin. Ce bâtiment annexe a tout d'abord dû être alimenté en réseaux. La salle de pause du premier bâtiment a été transformée en bureau, et les salles de réunion ont été déplacées à l'annexe.

Aujourd'hui il est nécessaire de créer une liaison physique entre les deux bâtiments, assortie de bureaux pour les services comptabilité et communication.

Le Te61 a lancé une consultation concernant la mission de maîtrise d'œuvre portant sur les travaux d'aménagement, de mise en conformité et de création d'une extension permettant de relier les deux bâtiments existants du Te61. La durée estimative est de six mois pour la mission de maîtrise d'œuvre, suivis de douze mois de travaux. Le montant total estimatif des travaux s'élève à 650 000 €. Les esquisses remises le 9 juin 2026 par le titulaire, JSA Architecte, sont présentées aux membres du bureau syndical.

Il est proposé la mise en place d'une commission travaux composée de Frédéric Bittard, Thierry Chopin, Daniel Bigeon et Benoit Dubreuil.

Monsieur le Président questionne les membres du bureau à propos du futur mode de chauffage. Il avait été évoqué l'installation d'une chaufferie-bois, cependant la question de la géothermie est maintenant soulevée.

6) 2026-B-11 Adaptation de l'article 8 (vote)

Présentation de Cédric Thomas.

Plusieurs opérations clôturées ayant été moins onéreuses que prévu, il sera proposé aux membres du bureau de modifier le tableau des affaires 2026, validé le 3 décembre 2025, concernant le programme travaux « Article 8 » [du cahier des charges de concession], lequel correspond pour rappel à l'intégration des ouvrages de distribution d'électricité dans l'environnement. Il est demandé aux membres du bureau de valider ce nouveau programme et d'autoriser, par décision, l'équipe technique à engager ces études pour 2026.

Le tableau des affaires 2025 modifié est présenté :

Commune	Montant HT + MOE
Larré	216 199,16 €
Putanges-le-Lac	101 443,05 €
Ceton	85 225,13 €
Alençon	213 729,43 €
Bagnoles de l'Orne Normandie (Bagnoles-de-l'Orne)	211 911,88 €
Saint-Georges-des-Groseillers	181 265,84 €
Saint-Martin-l'Aiguillon	138 613,39 €
Saint-Germain-de-Martigny	136 808,57 €
L'Home-Chamondot	150 801,58 €
Total	1 435 998,04 €

Le tableau des affaires 2026 modifié est présenté :

Commune	Montant HT + MOE
L'Aigle	118 046,68 €
Tourouvre-au-Perche	91 902,30 €
La-Ferté-Macé	198 097,66 €
Écouché-les-Vallées	390 536,09 €
Sées	109 392,52 €
Domfront-en-Poiraie	183 509,28 €
Le Grais	29 525,52 €
Saint-Martin-l'Aiguillon	95 951,18 €
Briouze	54 142,00 €
Domfront-en-Poiraie	31 244,00 €
Origny-le-Roux	157 532,53 €
TOTAL	1 459 879,76 €

Après cet exposé, les membres du Bureau syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité acceptent au titre du cofinancement Te61/Enedis 2025 et 2026 (Article 8), la participation du Te61 pour les opérations figurant dans les tableaux ci-dessus.

7) 2026-B-12 Reliquats et besoin financier (vote)

Présentation de Cédric Thomas.

Plusieurs opérations d'années précédentes font apparaitre des reliquats. Il sera proposé aux membres du bureau de transférer une part de ces reliquats pour financer des travaux en cours ou de les mettre sur l'enveloppe de l'année 2027.

Les années 2024 et 2025 montrent des reliquats pour un montant total de 187 497,05 € :

Année de financement	Commune	Reliquats HT
2024	Sablons sur Huisne – rue des Sabotiers	21 216,95 €
2025	Mortrée – route de Sées	8 945,91 €
2025	La Ferté en Ouche – Route de Noirval	130 361,09 €
2025	Aunou le Faucon – le bourg	26 973,10 €

En 2024, une affaire a été plus coûteuse que prévu pour un besoin financier de 16 500 € HT à La Chapelle Viel (les Friches). Et en 2025, ce sont les travaux à Almenêches, route du Cosnier qui ont révélé un besoin financier de 50 000 €.

Les membres du bureau, à l'unanimité, acceptent la réattribution des reliquats telle que présentée.

8) Groupe de travail sur le guide des aides 2027

Chaque année, le guide des aides du Te61 est revu selon les souhaits d'action et orientation sur chaque compétence et service. Ce guide est un document qui présente de manière simple et structurée toutes les aides financières que le syndicat peut proposer aux communes, intercommunalités ou autres collectivités membres. L'objectif est surtout de permettre aux élus et aux services de savoir rapidement pour quels projets ils peuvent être aidés, à quelle hauteur et

comment demander l'aide. Ce guide est organisé par grandes thématiques selon les missions et compétences des services du Te61.

Il est proposé de constituer un groupe de travail avec les élus afin de commencer à étudier le guide des aides financières qui sera proposé pour l'année 2027 : Michel Bellenger, Frédéric Hardy, Valérie Chesnel, Jean-Pierre Deshayes, Daniel Bigeon et Jean-Pierre Martin.

9) Logiciel métier et application

Présentation de Frédéric Bittard.

En novembre 2025, le développeur informatique du Te61 a quitté ses fonctions. Il intervenait en appui des différents services et apportait son expertise technique.

Le développeur intervenait notamment sur les missions suivantes :

Pour les activités liées aux réseaux et à l'énergie :
- développement et mise à jour du logiciel métier « Réseau » ;
- mise en place d'un module de suivi des affaires liées à la transition énergétique, à la maitrise de la demande en énergie, et au photovoltaïque ;
- mise en place d'un module dédié aux chaufferies bois ;
- suivi de la maintenance et des achats de bois et de gaz ;
- suivi des travaux dans le cadre des opérations de construction ;
- mise en place d'un module dédié aux achats d'énergie.

Pour les services administratifs et le showroom :
- programmation et développement d'outils spécifiques ;
- développement d'une tablette de jeu pour le showroom ;
- création d'un outil de suivi du courrier administratif ;
- réalisation de requêtes sur les bases de données pour les besoins du service administratif ;
- développement et administration du portail du Te61.

Le service SIG avait également recours de manière régulière à ses compétences en programmation, notamment pour :
- la création de requêtes spécifiques ;
- l'automatisation de certaines tâches ;
- le contrôle et la fiabilisation des données.

Ainsi, un groupe de travail a été formé afin d'analyser les différentes possibilités suite à ce départ et continuer à répondre aux besoins informatiques spécifiques des différents services et développer des outils adaptés à leurs activités. L'analyse est présentée aux membres du bureau syndical, pour information.

Réflexion sur les solutions	Avantages	Inconvénients
Recruter un développeur informatique pour reprendre le code existant	▪ Très bonne compréhension des besoins métiers et des processus internes ▪ Réactivité pour les corrections et évolutions ▪ Conservation des connaissances dans l'entreprise ▪ Possibilité de traiter d'autres projets numériques de l'entreprise (admin, showroom, SIG)	▪ Temps de recrutement et de montée en compétence ▪ Dépendance à une seule personne (absence, départ, maladie) ▪ Coût salarial récurrent (salaire, charges, formation) ▪ Difficulté à couvrir tous les domaines techniques
Acheter un logiciel	▪ Mise en œuvre rapide ▪ Solution éprouvée et maintenue par l'éditeur ▪ Support technique disponible ▪ Faible besoin de ressources internes (noter une phase de suivi et de test importante)	▪ Adaptation limitée aux spécificités de l'entreprise ▪ Coût de licences et de maintenance récurrent ▪ Coût souvent élevé pour les développements spécifiques ▪ Dépendance vis-à-vis de l'éditeur
Solution hybride : développement externe puis prise en main interne	▪ Bénéficie de l'expertise d'un prestataire pour la conception initiale ▪ Réduction du délai de mise en œuvre ▪ Continuité assurée par le prestataire en cas d'absence des ressources internes ▪ Capitalisation des connaissances en interne après transfert de compétences ▪ Possibilité pour le développeur interne de faire évoluer l'application selon les besoins métiers ▪ Le développeur peut également contribuer à d'autres projets (administratif, showroom, technique, SIG, automatisation)	▪ Coût initial plus élevé que certaines solutions standards (a confirmer) ▪ Nécessité d'organiser un transfert de compétences efficace ▪ Risque de dépendance au prestataire durant les premières années ▪ Gouvernance du projet plus complexe (interne + externe)

Après analyse des différentes options, la solution hybride apparaît comme le meilleur compromis entre :
- maîtrise métier,
- maîtrise des coûts,
- pérennité,
- réduction des risques.

Elle permet de bénéficier de l'expertise d'un prestataire pour la phase de conception et de développement tout en construisant progressivement une compétence interne capable d'assurer la maintenance, les évolutions futures et l'accompagnement numérique des différents services du Te61.
Cette approche limite les risques de dépendance et garantit une meilleure valorisation des connaissances au sein de l'établissement.

Question de Michel Bellenger : quelles sont les pratiques des syndicats voisins ?
Réponse de Cédric Thomas : les syndicats du 50, 14, 53 et 76 utilisent des logiciels externes. Seul le SIEGE 27 dispose d'un logiciel développé en interne.

10) Réponse AMI Jumeau Numérique

Présentation de Cédric Thomas.

Le programme PROXIMA LDT4SSC, s'inscrit dans l'appel à projets *« Creating new Local Digital Twins based on common needs »*.

Le projet porte notamment sur deux cas d'usage :

- Développement d'indices de proximité dans les territoires urbains, afin d'analyser l'accessibilité des services et des mobilités ;
- Gestion des îlots de chaleur et amélioration du confort thermique, avec notamment une déclinaison de l'étude et des outils développés pour les établissements scolaires.

Le Te61 apportera une contribution intellectuelle et technique, en mettant à disposition les ressources humaines nécessaires au projet pendant toute sa durée, soit 18 mois.

Le coût total du projet est estimé à 192 922 €, dont 50 000 € consacrés à l'acquisition de capteurs thermiques et bénéficie d'un financement de l'Union européenne à hauteur de 50 %, soit 96 461 €.

La notification des résultats de l'appel à projets est prévue le 1er octobre 2026 et sera présentée aux membres du bureau, par la suite.

11) Avenants aux règlements de service des chaufferies de Tourouvre au Perche et Rémalard en Perche (votes)

Présentation de Louis Avice.

L'article 17.2.2 « Terme R1 gaz » des règlements de service des chaufferies-bois de Tourouvre au Perche et Rémalard en Perche intégrait, comme valeur initiale des indices pour l'indice Coicop 04.5.2.2, la valeur 138,76. La série de cet indice, établie en base 100 en 2015, a été arrêtée après ses valeurs de décembre 2025.

Celle-ci a été remplacée par une base 100 en 2025 sur ce même indice. Cette modification n'aura pas d'impact financier.

Il convient donc de modifier la valeur initiale des indices pour intégrer directement la base 2025, soit désormais 88,65.

Après cet exposé, les membres du Bureau syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité acceptent la modification et autorisent le Président à signer les avenants correspondants.

12) Organisation de l'équipe SIG (votes)

Présentation de Cédric Thomas.

Suite à l'annonce du départ d'un agent, le poste de technicien SIG sera vacant en 2027. Certaines missions pourront être reprises en interne et partagées entre les agents du service :

- Intégration des plans de géoréférencement EP ;
- Contrôle plan de récolement et du PCRS vecteur ;
- Gestion charte graphique.

Cependant, le nombre de commune est important et vu le contexte, il est proposé de créer un poste d'alternant afin de pallier ce départ et un poste pour accroissement temporaire d'activités en parallèle.

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 ans au minimum et de 29 ans révolus au maximum, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Ce dispositif peut être ouvert, sous condition, à des mineurs de 15 ans ou à des majeurs de 30 ans et plus (personne reconnue handicapée ou qui envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme). Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.
Dans le service SIG, il est proposé de recourir à ce dispositif dans le cadre du contrôle du jumeau numérique 3D et du PCRS. Le diplôme préparé est un master II « Géographie, aménagement, environnement et développement dans le cadre du parcours MOSAE ».

L'apprenti aura pour maître d'apprentissage Dyhia Taleb, responsable du service SIG.

Les membres du bureau acceptent la mise en place de ce dispositif et autorisent Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis.

En parallèle, il est nécessaire, afin d'intégrer les plans de géoréférencement de l'éclairage public et contrôler le plan de récolement et le PCRS vecteur, de permettre le recours temporaire à un agent extérieur.

Il est proposé de recourir à un contractuel pour un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

Les membres du bureau acceptent la création de ce poste et chargent Monsieur le président de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

13) Création de poste : responsable administratif catégorie A et conseiller juridique

Présentation de Christine Thuilliez.

Pour information, une annonce a été publiée sur le site emploi-territorial dans le but de recruter un responsable administratif au grade d'attaché, catégorie A. Il s'agit d'un temps complet à pourvoir dès que possible. Le poste est ouvert prioritairement par voie statutaire.

Cette création de poste vise à anticiper le départ en retraite, prévu en avril, d'un agent actuellement en fonction. Elle permettra d'assurer une transition progressive et la continuité du service.

Au sein du syndicat, sous l'autorité du Président, le responsable du service administratif et conseiller juridique statutaire pilotera et coordonnera les activités administratives de la structure. Il garantira la sécurité juridique des actes, accompagnera la direction et les services dans l'application de la réglementation et apportera son expertise en matière de statut de la fonction publique territoriale.

Il sera responsable de la fonction ressources humaines et devra œuvrer à sa modernisation et son renforcement.

Il encadrera le service administratif, veillera à l'organisation et à l'amélioration continue des procédures, assurera une veille juridique et réglementaire et contribuera à la mise en œuvre des projets de la collectivité dans le respect du cadre légal.

Il participera à la sécurisation des décisions, apportera un appui juridique aux services et contribuera à la qualité du fonctionnement administratif du syndicat.

14) Format des publications

Présentation de Camille Dubois.

L'équipe du service communication rédige et publie diverses brochures, monsieur le Président souhaite faire évoluer les modalités de diffusion. Un questionnaire à destination des élus a été distribué afin de recueillir les avis de chacun.

Monsieur le Président propose de réduire les quantités d'impression et de ne plus envoyer par courrier les documents aux mairies et élus. De plus, Monsieur le Président informe les membres du bureau syndical, de la disparition de la traditionnelle carte de vœux cartonnée.

Le service assure aussi les relations avec la presse notamment lors d'inauguration ainsi que la gestion des réseaux sociaux et du site internet.

15) Habillement

Présentation de Camille Dubois.

Les vice-Présidents et coordinateurs vont recevoir un équipement afin d'améliorer leur sécurité ainsi que la visibilité Te61 lors de déplacement sur les chantiers notamment :

- Casque et veste,

- Chemises manches courtes et manches longues,
- Veste softshell,
- Doudoune sans manches,
- Pull camionneur.

Afin de pouvoir équiper tous les élus, de renouveler l'équipement de certains agents et de disposer d'un stock d'approvisionnement, un devis est parvenu au Te61 pour une valeur de 9 582,13 €. Un questionnaire est remis à tous les élus afin de répertorier les tailles de vêtements pour passer la commande.

16) Spectacle des enfants

Présentation de Camille Dubois.

Chaque fin d'année, un spectacle est organisé pour les enfants et agents du Te61. Cette année il est prévu d'organiser cette journée le mercredi 9 décembre. L'après-midi se déroule ainsi :

- Spectacle d'une heure environ,
- Distribution de cadeaux (50 € par enfant et un cadeau d'une valeur de 35 € environ aux agents)
- Un goûter convivial pour clôturer la journée.

Monsieur le Président propose de conserver cet événement.

17) Distribution de pochettes de travail aux élus

Présentation de Camille Dubois.

Une pochette de travail a été distribuée aux membres du bureau contenant le rapport d'activités 2025, le rapport d'activité Enedis/EDF, carte mémo des contacts agents techniques et quelques goodies.

Une plaquette concernant les animations au showroom est distribuée aussi afin que les élus puissent informer les directeurs et directrices d'école de leur secteur. Le concours annuel « Les écoloustics » est aussi ouvert pour l'année scolaire 2026-2027. Les élus sont également invités à en faire la promotion.

Un modèle de carte de visite, un questionnaire sur les publications et une fiche taille de vêtement ont été distribués, les élus sont invités à les retourner au service communication dès que possible.

18) Affaires et questions diverses

A vos agendas

- Mardi 15 septembre 9h30 : comité syndical,
- Samedi 19 septembre : fête de la mobilité,
- Mercredi 9 octobre : Commission d'Appel d'Offres (CAO),
- Mardi 13 octobre : séminaire TEN au mémorial de Caen,
- Mercredi 14 octobre : Association des Maires de l'Orne,
- Jeudi 15 octobre : bureau syndical,
- Vendredi 16 octobre : réunion de secteurs 1 et 3,
- Mercredi 4 novembre : réunion de secteurs 7 et 9,
- Mardi 10 novembre : réunion de secteurs 4 et 6,
- Jeudi 19 novembre : réunion de secteurs 2 et 12,
- Mercredi 25 novembre : réunion de secteurs 10 et 11,
- Mardi 1er décembre 9h30 : bureau syndical,
- Mercredi 2 décembre : réunion de secteurs 5 et 8,
- Jeudi 17 décembre 9h30 : comité syndical.

Formation aux risques électriques

Une formation aux risques électriques est proposée aux membres du bureau syndical. Trois dates ont été fixées : 22 septembres, 30 septembre et 2 octobre. Les groupes seront alors composés ainsi :

- Première date : Thierry Chopin, Guy Martel et Benoît Dubreuil,
- Deuxième date : Jean-Pierre Deshayes, Dominique Ripaux, Valérie Chesnel, Stelliane Betteford, Pierre Correyeur et Frédéric Hardy,
- Troisième date : Jean-Pierre Deshayes, Marc Carré, Frédéric Bittard, Denis Robillard et Gérard Fourré.

Ouverture des comptes carto

Pour information, tous les membres du bureau syndical ont accès via service61.fr à la cartographie et au PCRS. Une démonstration est réalisée.

Association des anciens du Te61

Monsieur le Président a reçu une demande de la part de Philippe Auvray d'installer le siège social de l'association des anciens élus et agents retraités du Te61 qui va être créée.
Les membres du bureau syndical émettent un avis favorable.

Question de Thierry Chopin : est-il envisageable de visiter les chantiers en cours de notre secteur ?
Réponse de Cédric Thomas : oui, tout à fait, les chargés d'affaires peuvent vous accompagner.

PROPOSITION ORDRE DU JOUR COMITÉ SYNDICAL 15/09

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1. Approbation du procès-verbal du 29 juin 2026 (vote) ;
2. Règlement intérieur des assemblées (vote) ;
3. Représentation des élus au sein des instances extérieures :
   - SEML Ener61 (vote) ;
   - SCIC Bois Bocage Énergie (vote) ;
   - CNAS (vote) ;
4. Règlements intérieurs et installation des commissions obligatoires :
   - Commission d'Appel d'Offres (vote) ;
   - Commission Délégation du Service Public (vote) ;
   - Commissions Consultative des Services Publics Locaux (vote) ;
   - Commission Consultative des Énergies (vote) ;
5. Installation des commissions internes :
   - Commission du personnel (vote) ;
   - Commission des finances (vote) ;
6. Désignation de référents déontologue des élus (vote) ;
7. Charte de déontologie des élus (vote) ;

URBANISME

8. Signataire des actes authentiques en la forme administrative (vote) ;

DOMAINES DE COMPÉTENCE

9. Transfert de la compétence Éclairage Public (vote) ;
10. Validation du rapport d'activité 2025 (vote) ;

FINANCES PUBLIQUES

11. Remboursement de frais pour l'exécution de mandat spécial (vote) ;

FONCTION PUBLIQUE

12. Règlement des véhicules de service (vote) ;
13. Règlement du véhicule de service du Président (vote) ;
14. Création de poste – Responsable administratif (vote).

Fin de la réunion à 15h30

Michel BELLENGER
Secrétaire de séance

Charles HAUTON
Président